

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 04551 Numéro SIREN : 890 432 545 Nom ou dénomination : A.G.A.C Assurances
--

Ce dépôt a été enregistré le 16/06/2023 sous le numéro de dépôt 5334

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le 16 JUIN 2023 Numéro: 5334

SASU A.G.A.C ASSURANCES

CAPITAL SOCIAL : 2 000.00 EUROS

SIRET N° 890 432 545 000 14

18 RUE DES CARRIERES

91450 SOISY SUR SEINE

=====

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDIANIRE

REUNIE EN DATE DU : 26 MAI 2023

L'an deux mille vingt deux ;

Le : dix neuf mai , à seize heures.

Les associés de la S.A.S U A.G.A.C ASSURANCES

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle, au capital de : 2 000.00 EUROS.

Divisé en 2 000 actions de : 1.00 EUROS chacune, se sont réunies au siège social sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre en entrant en séance et qui permet de constater que sont présents ou représentés :

MR. REBIA OTHMAN, associé-Président ; propriétaire de 2 000 ACTIONS

Soit au TOTAL DE : 2 000 ACTIONS

Composant la totalité du capital social.

L'Assemblée est présidée par MR. REBIA OTHMAN ; Président-associé, propriétaire

Monsieur le Président déclare que la totalité du capital social étant présente ou représenté.

L'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

o, R

Il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence.
- Le rapport de gestion établi par la présidence sur la marche de la société au cours de l'exercice clos le : 31/12/2022.
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au : 31/12/2022
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Puis, Monsieur le Président rappelle que tous les documents ont été tenus à la disposition des associés avec tous les renseignements exigés par la Loi, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur, le Président rappelle l'ordre du jour :

- Lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos au : 31 DECEMBRE 2022

Quitus au Président.

Approbation des comptes de l'exercice.

Pouvoirs

Monsieur, le Président déclare enfin la discussion ouverte

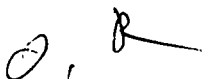
Diverses observations sont alors échangées.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions figurants à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale : approuve ensemble la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le : 31/12/2022, approuve :

- Le rapport de gestion
- L'inventaire,
- Les comptes annuels à savoir : le Bilan, le compte de Résultat et l'Annexe qu'ils ont été présenté.



En conséquence, elle donne QUITUS à MR. REBIA OTHMAN ; Président-associé, propriétaire de l'exécution de son mandat pour le dit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire : Approuve les opérations de la gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice 2022 dégagent un profit de : 2 797.00 EUROS ; décide de :

1/ D'imputer le report à nouveau débiteur à hauteur du bénéfice : 2 797.00 EUROS

2/ De reporter le solde du report à nouveau débiteur soit : 245.00 EUROS sur le prochain Exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

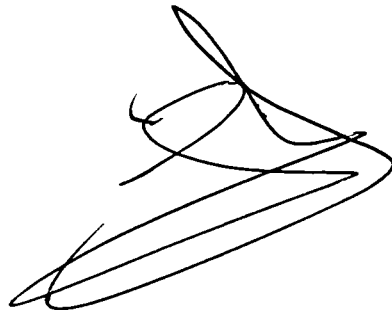
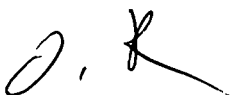
L'Assemblée Générale Ordinaire ; Confère tous les pouvoirs au porteur d'une copie du présent procès-verbal de faire exécuter les résolutions qui précèdent.

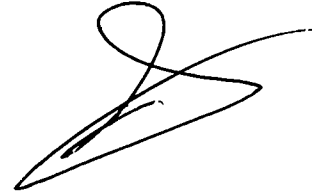
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le présent procès-verbal a été signé par les membres présents.

MR. REBIA OTHMAN

PRESIDENT-ASSOCIE

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.A smaller, more fluid handwritten signature in black ink, appearing to be a first name or a shorter version of the name above.



A.G.A.C. ASSURANCES

Liasse fiscale 2022

Exercice comptable du 01/01/2022 au 31/12/2022

Version de travail éditée le 28/05/2023

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2023

cerfa

N° 11084*24
 ADAPTÉ À LA
 TÉLÉDÉCLARATION
 PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre					☐
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
A.G.A.C. ASSURANCES - SIREN 890432545			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
18 RUE DES CARRIERES					
91450 SOISY SUR SEINE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		COURTAGE EN ASSURANCES		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	0	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
	Bénéfice imposable à 15%	0			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quinquies)			
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art 44 sixies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art 44 sixies-0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies	☐
Entreprise nouvelle, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité art 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐		
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies	☐		
Bénéfice ou déficit exonéré	Plus values exonérées relevant du taux de 15%				
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					☐
D IMPUTATIONS					
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre					☐
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre					☐
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		CIEL COMPTA
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA			Visa : CGA	☐	Viseur conventionné ☐
Conseil : ☐ Salarié ?					
SAS STAR CONSEIL 1 RUE EDMOND ROSTAND 92320 CHATILLON					
Examen de conformité fiscale (ECF)			☐	Nom du prestataire ECF	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS **ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD**

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case :		☒
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS								
Montant global brut des distributions	payées par la société elle-même					a		
	payées par un établissement chargé du service des titres					b		
Montant des distnb correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires						c		
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d		
Montant des autres distributions						e		
						f		
						g		
						h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j		
Montant des revenus répartis						Total (a à h)		
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS								
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL tous associés - SCA associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires associés, gérants et coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
K DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION								
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)							
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages							
MVLT imposées			à 0 %	à 15 %	à 19 %			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice								
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice								
MVLT réalisée au cours de l'exercice								
MVLT restant à reporter								
M OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS								
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice								
Nombre de reçus délivrés								

1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2023



N° 15948 * 05
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code général des impôts)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC FR

Désignation de l'entreprise A G A.C. ASSURANCES - SIREN 890432545						Neant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois 12 Durée de l'exercice précédent 15							
						Exercice N clos le 31/12/2022	
						Exercice N-1 clos le 31/12/2021	
ACTIF							
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012			
	Immobilisations incorporelles - Autres	014	515	016	343	172	343
	Immobilisations corporelles	028	546	030	364	182	364
	Immobilisations financières (1)	040		042			
	TOTAL I (5)	044	1 061	048	707	354	707
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
	Stocks marchandises	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068		070			
	Créances autres (3)	072		074			
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	3 077	086		3 077	1 826
	Charges constatées d'avance	092		094			
TOTAL II	096	3 077	098		3 077	1 826	
TOTAL GENERAL (I + II)		110	4 138	112	707	3 431	2 533
PASSIF						Exercice N NET	
						Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	120		120	2 000	2 000	
	Ecart de réévaluation	124		124			
	Réserve légale	126		126			
	Réserves réglementées	130		130			
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres	131		132			
	Report à nouveau	134		134	-3 042		
	Résultat de l'exercice	136		136	2 797	-3 042	
	Subventions d'investissement	137		137			
	Provisions réglementées	140		140			
	TOTAL I	142		142	1 755	-1 042	
Provisions pour risques et charges		TOTAL II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés	166		166			
	Autres dettes (dt cptes courants d'associés de l'exercice N	169		172	1 676	3 575	
	Produits constatés d'avance	174		174			
TOTAL III	176		176	1 676	3 575		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		180		180	3 431	2 533	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	1 061	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184		

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise A.G.A.C. ASSURANCES - SIREN : 890432545										☐							
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2022		N-1 clos le 31/12/2021					
Ventes de marchandises				dont export et livraisons intracommunautaires		209		210									
Production vendue biens						215		214									
Production vendue services						217		218		10 284		3 600					
Production stockée								222									
Production immobilisée								224									
Subventions d'exploitation reçues								226									
Autres produits								230									
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)										232		10 284		3 600			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234									
Variation de stock (marchandises)								236									
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238									
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240									
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier		immobilier				242		4 927		5 992					
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)				243				244									
Rémunérations du personnel								250		1 357							
Charges sociales								252		471							
Dotations aux amortissements								254		354		354					
Dotations aux provisions								256									
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant commerciales à l'étranger				259		262									
		Dont cotisations versées aux org syndicales et professionnelles				260											
Total des charges d'exploitation (II)										264		7 109		6 346			
1 - Résultat d'exploitation (I - II)										270		3 175		-2 746			
Produits financiers				(III)				280									
Produits exceptionnels				(IV)				290									
Charges financières				(V)				294		378		296					
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes				347		300									
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles				348											
Impôts sur les bénéfices				(VII)				306									
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)										310		2 797		-3 042			
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col 1 le déficit comptable col 2						312		2 797		314			
Rémunérations et avantages personnels non déductibles										316							
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles										318							
Provisions non déductibles										322							
Impôts et taxes non déductibles										324							
Divers dt intérêts excédentaires		247				Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		330							
Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier (Part de loyers de réintégration)				249				251									
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										998							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										999							
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												997					
Dédutions	Entreprise nouvelle		986		Zone franche urbaine		987						342				
	Reprise d'entreprise en difficulté		981		Jeune entreprise innovante		989										
	Zone restruct défense		127		Zone revitalisation rurales		138										
	Bassins d'emploi à redynamiser		991		Investissements outre mer		344										
	ZFANG 44 quaterdecies		345		Zone de développement prioritaire		993										
	Bassins urbains à dynamiser - BUD		992														
	Dont divers	Créance report en arriere du déficit				346						350					
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies)				655											
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)				643											
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)				645											
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)				647											
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)				648											
		Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)				641											
		Dédutions exceptionnelles (art 39 decies F)				990											
Dédution exceptionnelle (art 39 decies G)				649													
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs										Bénéfice col 1 / Déficit col 2		352		2 797		354	
Déficit de l'exercice reporté en arriere (entreprises I S seulement)												356					
Déficits antérieurs reportables										3 077				360		2 797	
Résultat fiscal après imputation des déficits										Bénéfice col 1 / Déficit col 2		370		0		372	

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise A G A C ASSURANCES - SIREN 890432545										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410	515	412		414		416	515		
Terrains		420		422		424		426			
Constructions		430		432		434		436			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446			
Installations générales, aménagements divers		450		452		454		456			
Matériel de transport		460		462		464		466			
Autres immobilisations corporelles		470	546	472		474		476	546		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	1 061	492		494		496	1 061		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500	172	502	172	504		506	344		
Terrains		510		512		514		516			
Constructions		520		522		524		526			
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530		532		534		536			
Installations générales, aménagements divers		540		542		544		546			
Matériel de transport		550		552		554		556			
Autres immobilisations corporelles		560	182	562	182	564		566	364		
TOTAL		570	354	572	354	574		576	708		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR											
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
						19%	15% ou 12,8%	0%			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	583	594	595
Plus-values taxables à 19%				579	Regularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599			

4. **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS**

Designation de l'entreprise <u>A G A C ASSURANCES - SIREN - 890432545</u>								Néant ☐		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A	NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
Provisions réglementées	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
	Sur comptes clients	650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		
TOTAL		680		682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
						Dotations		Reprises		
Fonds commercial						681		683		
Autres immobilisations incorporelles						700		705		
Terrains						710		715		
Constructions						720		725		
Installations techniques, matériel et outillage						730		735		
Installations générales agencements aménagements divers						740		745		
Matériel de transport						750		755		
Autres immobilisations corporelles						760		765		
TOTAL						770		775		
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT										
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
2										
3										
4										
5										
6										
TOTAL à reporter								780		
II DÉFICITS REPORTABLES										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent								982	3 042	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice								982 ter		
Déficits imputés								983	2 797	
Déficits reportables								984	245	
Déficits de l'exercice								860		
Total des déficits restant à reporter								870	245	
III DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325		381		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326		380		
N° du centre de gestion agréé								388		
Montant de la TVA collectée								374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397		

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise		A G A C ASSURANCES - SIREN . 890432545		Néant ☐	
Exercice ouvert le		01/01/2022 et clos le		31/12/2022	
		Données en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectifs moyens du personnel				376	1
Dont apprentis				657	
Dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	1
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	10 284
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	10 284
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances				125	4 927
Loyers et redevances à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	4 927
IV - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3				137	5 357
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)				117	5 357
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE					
Mono-établissement au sens de la CVAE				020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022	
Effectifs au sens de la CVAE				023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art 223 A du CGI)				026	
Période de référence				024	160
Date de cessation				186	

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.G.A.C. ASSURANCES - SIREN : 890432545

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	2000

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :					
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse					
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse					
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse					
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse					
II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :					
Titre	MR	Nom complet		REBIA OTHMAN	
Nom marital			% de détention	100	Nb de parts ou actions 2000
Naissance	Date	30/06/1977	N° Département	91	Commune EVRY COURCOURONNES Pays
Adresse	18 RUE DES CARRIERES				
	91450 SOISY SUR SEINE				
Titre	Nom complet				
Nom marital			% de détention	Nb de parts ou actions	
Naissance	Date		N° Département	Commune	Pays
Adresse					

Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022 ou Année : 2022	
Dénomination de l'entreprise : A.G.A.C. ASSURANCES	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 890432545	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination et adresse	
SIREN	

I- RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
Autres créances non reportable et non restituables	
CRÉANCES REPORTABLES	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %) + (ligne 2 x 9 %) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L. 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : A.G.A.C. ASSURANCES

SIREN : 890432545

Attestation produite le 28/05/2023

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN